



# P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

07/2019

15 février 2019

## FEUILLE D'INFORMATIONS

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin		<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h		<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Véolia</b>	Urgences 24h/24h		<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 fermé le jeudi		<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	Mercredi, samedi : 10h00-12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00		<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île		<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Médecins</b>	6, place de Cornouaille	<b>Bauta Vincent Cogneau Clément</b>	<b>02.29.20.21.00</b>
<b>Pharmacie</b>	1, allée du stade	<b>Bourdais Françoise</b>	<b>02.98.92.50.34</b>
<b>Infirmières</b>	11, rue de la Presqu'île	<b>Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne –Laure</b>	<b>02.98.92.52.06</b>
	4, rue de Cornouaille	<b>Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence</b>	<b>02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>	16, place de l'église	<b>Peuziat Eric</b>	<b>02.98.92.53.13</b>
	24, rue de la Presqu'île	<b>Scordia Julie</b>	<b>09.51.43.80.30</b>
<b>Ostéopathe</b>	sur rendez-vous	<b>Fauchart Florian</b>	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure/Podologue</b>	Du lundi au samedi	<b>Cavarec David</b>	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Taxi du Porzay - David Daden</b>	Transport de malades assis 7 j / 7	<b>Plonevez-Porzay</b>	<b>02.98.92.55.06 06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances Alain Jolec</b>		<b>Plomodiern</b>	<b>02.98.81.27.28</b>
<b>Déchetterie</b>	Lundi-jeudi-vendredi de 14h00 à 18h00 Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00		<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>		Cité Kermaria	

## INFORMATIONS COMMUNALES

### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 20h en mairie.

### Ouverture de crédits

Dans l'attente du vote du budget - devant intervenir avant le 15 avril -, la commune peut, par délibération de l'assemblée délibérante, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Concernant le budget communal, le montant budgétisé en 2018 était de 1 301 412,03 € (hors crédits afférents au remboursement de la dette et restes à réaliser de 2017). Il est proposé d'ouvrir pour ce début d'année une enveloppe de 173 000 €, somme inférieure au 25 % indiquée ci-dessus, affectée comme suit :

Chapitre	Montant	Articles
Subventions d'équipement versées	31 000 €	- Effacement de réseaux cité Kermilliau (tranche 2) - Réparation du cylindre de voirie
Immobilisations corporelles	120 000 €	- Acquisition parcelle Parc d'activités - Remplacement camion - Matériel de cuisine et d'entretien cantine - Scie radiale
Immobilisations en cours	22 000 €	- Intervention cloches de l'église - Réparation du toit du garage mairie - Réparation ascenseur mairie - Remplacement chaudière

Accord à l'unanimité

### Proposition d'adhésion au groupement d'achat d'électricité

La commune de Plonévez-Porzay adhère au groupement d'achat électricité coordonné par le S.D.E.F. Le marché, attribué à Electricité de France, se terminera le 31 décembre 2019. Dans la continuité, le S.D.E.F. lancera début 2019, un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour le 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. L'objectif de cette consultation est de garantir un meilleur prix du marché pour l'électricité.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de Plonévez-Porzay d'adhérer au groupement de commandes. La constitution du groupement et son fonctionnement sera formalisée par une convention.

Accord à l'unanimité.

### Projet d'effacement des réseaux Cité Kermilliau (tranche 2)

Dans le cadre de la réalisation des travaux cités en objet, une convention doit être signée entre le Syndicat d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) et la commune de Plonévez-Porzay afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au S.D.E.F.

Estimation des dépenses	Réseau basse tension	97 360,00 € H.T.
	Eclairage public	24 120,00 € H.T.
	Réseau téléphonique	16 820,00 € H.T.
	Total	138 300,00 € H.T.

Le financement s'établit comme suit

Financement du S.D.E.F.		11 205,00 € H.T.
Financement de la commune	Pour la basse tension	0,00 € H.T.
	Pour l'éclairage public	17 120,00 € H.T.
	Pour les télécommunications (75 % du montant)	12 615,00 € H.T.
	Total	29 735,00 € H.T.

Accord à l'unanimité

### Projet de renouvellement du réseau d'eau potable rue de l'Argoat

La commune a sollicité le Syndicat d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) afin de réaliser une consultation pour des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue de l'Argoat. 12 dossiers de consultation furent retirés et 4 plis reçus. Une négociation sur le prix a été demandée aux entreprises ayant candidaté. Les offres finales ont été transmises au S.D.E.F. Les critères d'analyse des offres sont les suivants : 12 points pour la valeur technique et 8 pour le prix. Après négociation, l'entreprise proposant l'offre la plus avantageuse est la S.P.A.C. ZI de Stang Ar Garront, BP 3, 29150 Châteaulin pour un montant de 78 905,50 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine la proposition.

### Mise en œuvre du compte épargne temps

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. Il en est de même pour les enseignants artistiques. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit les modalités d'application locales du C.E.T. prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1er janvier 2019 :

I. Alimentation du C.E.T. : ces jours correspondent à un report de congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet), jours de récupération du temps de travail (R.T.T.), tout ou partie des repos compensateurs (heures supplémentaires ou complémentaires effectuées à la demande de l'employeur).

II. Procédure d'ouverture et alimentation : l'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent. Son alimentation se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

III. Utilisation du C.E.T. : l'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T. dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Ces dernières ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Accord à l'unanimité.

### Attribution de compensation fiscale de Saint-Ségal

La commune de Saint-Ségal faisait auparavant partie d'une intercommunalité en fiscalité additionnelle. Elle a intégré la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (C.C.P.C.P.), intercommunalité à fiscalité professionnelle unique : il convient donc de prendre en compte la part de compensation de la taxe d'habitation ayant été transférée à la commune de Saint-Ségal par le Département en 2011. Pour ce faire, la C.C.P.C.P. a sollicité le cabinet Ressources consultants finances afin de déterminer le montant dû à Saint-Ségal. L'attribution de compensation fiscale proprement dite due à Saint-Ségal s'établit à 101 927 €. La commune de Saint-Ségal se voit reverser le montant total des produits fiscaux et compensations qu'elle percevait jusqu'en 2016 dès lors que ceux-ci ont été transférés à la C.C.P.C.P. en 2017. La C.L.E.C.T. a émis un avis favorable à l'unanimité sur les modalités de calcul et le montant de l'attribution de compensation à devoir à la commune de Saint-Ségal.

Accord à l'unanimité.

### **Convention d'échanges de données géographiques et services associés**

Les collectivités du Pays de Brest se sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire, sous la coordination du pôle métropolitain du Pays de Brest. Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial : communes, E.P.C.I., Pays. Elle permet la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, le plan de ville, les réseaux d'eau, les documents d'urbanisme, consultables sur GéoPaysdeBrest. Afin de conforter ce dispositif et formaliser la contribution de chaque niveau territorial, deux types de conventions d'échanges de données géographiques et de services associés sont établis et proposés à l'ensemble des communes et communautés du Pays entre le pôle métropolitain et les communautés d'une part et les communautés de communes et leurs communes d'autre part. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes de un an pour une durée maximale de six ans. Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière. Accord à l'unanimité.

### **Modification des statuts du syndicat intercommunal mixte d'informatique du Finistère (S.I.M.I.F.)**

Le 5 avril 2018, le conseil syndical du S.I.M.I.F. a approuvé un projet de modification des statuts du syndicat. Ce projet n'a pas été validé par la préfecture. Un nouveau projet, travaillé en lien avec le service du contrôle de la légalité, a été approuvé le 21 décembre 2018. Accord à l'unanimité.

### **Convention pour le suivi du fonctionnement du système d'assainissement de Plonévez-Porzay**

Par convention signée le 22 avril 2014, la commune de Plonévez-Porzay a souhaité que le service de l'eau potable et de l'assainissement (S.E.A.) assure le suivi du fonctionnement de sa station d'épuration pour une durée de 5 ans. Cet engagement est arrivé à son terme le 31 décembre 2018. Par courrier en date du 17 décembre 2018, le S.E.A. a transmis à la commune une nouvelle proposition d'assistance technique. Cette offre a été complétée en intégrant les évolutions du 11ème programme de l'Agence de l'eau et la validation de l'auto surveillance réseau pour répondre aux exigences réglementaires. Accord à l'unanimité.

### **Avis du conseil municipal sur le projet d'extension d'un élevage porcin au lieu-dit Kervelinger**

Le Conseil municipal considère que ce projet apporte des améliorations majeures et indispensables à la pérennité de l'entreprise sur le plan de l'organisation, du confort du travail, de l'efficacité technique et économique, et du maintien sur place de deux emplois directs à terme.

Le Conseil municipal note que ce projet, en matière de protection de l'environnement :

- Sécurise par leur construction ou leur renouvellement les infrastructures de production et de stockage des effluents dans les règles et normes actuelles,
- Contribue à une baisse de 5% de la charge en azote organique sur un plan d'épandage élargi à plusieurs exploitations voisines. L'azote organique supplémentaire du projet vient à chaque fois se substituer à l'azote minéral (engrais chimique) ainsi qu'à l'azote organique d'un poulailler désormais fermé à Plonévez-Porzay.
- N'altère pas par sa production supplémentaire de 5t d'azote organique les ratios du bassin versant de la baie de Douarnenez qui depuis quinze ans avec la perte de 30% de ses sites d'élevage a vu en parallèle la pression d'azote totale par hectare de surface agricole utile continuer à baisser.
- Constate que sur les bassins versants concernés par l'activité de l'EARL Colin, les eaux de baignade des plages de Kervel et de Sainte Anne La Palud conservent un classement d'excellente qualité, alors que l'activité agricole sur ces bassins reste relativement importante.

Considère à partir de ces éléments que l'avis et la décision des services de l'Etat devraient s'appuyer sur les mêmes données objectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Plonévez-Porzay, à l'unanimité des membres présents :

Emet un avis favorable au projet d'extension de l'élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage de l'EARL Colin au lieu-dit Kervelinger.

---

### **BIENVENUE DANS MON JARDIN**

La Maison de la bio du Finistère, en partenariat avec la Maison de la consommation et de l'environnement, organise le week-end du 15 et 16 juin prochain, l'événement «Bienvenue dans mon jardin». Le principe est simple : des particuliers ouvrent les «portes» de leur jardin afin de partager leurs connaissances et leurs pratiques du jardinage. Cette action est une belle occasion pour le grand public de découvrir des jardins cultivés sans désherbants ni pesticides de synthèse, et de rencontrer des jardiniers afin de partager des astuces sur le jardinage au naturel. Cette année, l'événement promet un retentissement important suite à l'interdiction de l'achat, de l'usage et du stockage des produits phytosanitaires au jardin pour les particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La précédente opération en 2017 avait permis d'accueillir environ 40000 visiteurs dans 170 jardins de particuliers bretons (45 jardins et plus de 10000 visiteurs en Finistère). Un événement ouvert à tous. Dans ce cadre, la Maison de la bio est à la recherche de jardiniers motivés pour ouvrir leurs portes et partager leurs pratiques. Pour participer et présenter son jardin, il suffit simplement de jardiner au naturel et d'avoir envie de partager ses connaissances et ses savoir-faire. Tous les jardins sont intéressants : grands, petits, potagers, ornementaux, privés, partagés, familiaux... Les inscriptions sont ouvertes ! Contact : maisondelabio29@agrobio-bretagne.org /02.98.25.80.33.

## INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

### ATELIER JOBS D'ÉTÉ - POINT INFORMATION JEUNESSE

Mercredi 20 février, de 14h à 16h, ateliers JOBS d'été : venez au PIJ à Pleyben ou Châteaulin pour préparer au mieux votre recherche de jobs pour cet été. Que vous ayez plus ou moins de 18 ans, vous en saurez plus sur le droit du travail, sur la manière de s'organiser pour rechercher un job d'été, de réaliser un premier CV, une lettre de motivation mais aussi de se préparer à un entretien d'embauche. Inscription obligatoire : 02.98.86.13.11. En fonction du nombre d'inscrits, 1 ou 2 ateliers seront organisés.

### FORUM DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE

La maison de services au public de Châteaulin et ses partenaires : pôle emploi, mission locale, PLIE et Cap emploi organisent un forum de l'apprentissage et de l'alternance, le mercredi 13 mars, salle des fêtes de la mairie de Châteaulin. Du CAP à BAC + 5, venez trouver votre formation en apprentissage ou en professionnalisation. Infos & contact : maison de services au public → 02.98.16.14.20

### PRÉVENTION DES CHUTES

Chaque année en France, plus de 2.5 millions de personnes de plus de 65 ans chutent. Ces chutes sont souvent, selon leur gravité, la cause d'une perte d'autonomie. C'est pourquoi, la prévention est essentielle. Face à cela, Cap Retraite Bretagne permet, au travers de subventions, la mise en place d'ateliers équilibre en collectif. Dans ce cadre, le groupe associatif Siel Bleu, en partenariat avec le CLIC de Pleyben-Châteaulin-Porzay et la commune de Pleyben, propose une réunion d'information : vendredi 1<sup>er</sup> mars de 14h à 16h, salle des fêtes, place Charles de Gaulle, Pleyben. Lors de cette réunion, nous évoquerons les causes et conséquences de la chute chez la personne de plus de 65 ans et les moyens de la prévenir. A la suite de cette conférence, les personnes intéressées pourront se préinscrire à des ateliers équilibre et de prévention des chutes. L'objectif étant de répondre individuellement puis collectivement aux besoins de chaque bénéficiaire et ce afin de maintenir son autonomie le plus longtemps possible au domicile ainsi qu'à l'extérieur. Le programme s'étend sur 16 séances d'une heure hebdomadaire, au cours duquel nous évaluerons le risque de chutes de chacun, nous travaillerons l'équilibre, la stimulation sensorielle, les bonnes pratiques pour éviter les chutes au quotidien et les techniques pour se relever. Les séances se dérouleront sous forme d'exercices adaptés au groupe. Pour tous renseignements - Hélène Le Reun, Groupe Associatif Siel Bleu au 06.69.75.97.82 ou - CLIC Pleyben-Châteaulin-Porzay au 02.98.16.14.25.

## INFORMATIONS ANIMATIONS

### MARDI 19 FÉVRIER – RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 19 et mercredi 20 février Locronan. Vendredi 22 février : Saint-Nic/Pentrez.  
Tous les mardis, marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église ☎ M. Saddoun au 02.98.92.55.85.  
Contact : Jean-René Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Christiane Moulin au 02.98.86.23.39.

### LUNDI 25 FÉVRIER – ATELIER BIEN ETRE

Débat sur le cholestérol avec intervenant ou relaxation. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

### VENDREDI 1<sup>ER</sup> MARS - LA VILLE D'YS ET LES AUTRES VILLES ENGLOUTIES DE BRETAGNE

Conférence, vendredi 1<sup>er</sup> mars organisée par le Cercle Startijenn de Plonévez-Porzay sous l'égide des vendredis de l'Hermine de l'Institut Culturel de Bretagne à 20h30, salle municipale. Entrée gratuite.

La tradition fait état de trois villes englouties en Bretagne : outre la célèbre ville d'Ys (en fait Is) réputée engloutie dans la baie de Douarnenez, la ville de Tolente localisée au fond de l'Aber Benoît et la cité d'Herbauges happée par les eaux du Lac de Grandlieu en Loire-Atlantique nourrissent l'imaginaire breton.

Le conférencier, journaliste et écrivain Thierry Jigourel, auteur de très nombreux ouvrages sur les mythes et sur la culture en Bretagne, évoquera les mythes relatifs à ces cités englouties en examinant les liens possibles avec la réalité historique, à la fois politique et religieuse. Il en mentionnera les nombreux impacts culturels (légendes, romans, musique, sculpture, peinture), notamment ceux de la Ville d'Ys dont les protagonistes (roi Gradlon, Dahut, saint Corentin) jouissent d'une célébrité qui dépasse les frontières bretonnes. La vie économique moderne en Finistère est riche de patronages de la ville d'Is !

### SAMEDI 2 MARS – SOIRÉE CASSOULET

Le Racing Cast Porzay organise le samedi 2 mars, salle municipale à Cast, une soirée cassoulet. Sur place ou à emporter. Livraison possible à domicile. Réservations au 06.33.71.71.40. Tarifs: enfants 6€ ; adultes 11€.

## INFORMATIONS COMMERCIALES

- Votre magasin « Blanc Brun », vente électroménager, hi-fi, dépannage, service après-vente, 9, rue de la Presqu'île, est ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Contact : 02.98.66.80.38.
- « Aux délices du Porzay », la boulangerie-pâtisserie est fermée jusqu'au mercredi 20 février.
- « La charcuterie Le Grand » est fermée jusqu'au lundi 4 mars.

## INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 16 février : messe à 18h à Cast. Dimanche 17 février : messe en famille à 11h00 à Plonévez-Porzay.

Imprimé par nos soins